



Accusation grave envers un collégien

Par **Nawmar**, le **05/06/2015** à **23:07**

Bonsoir à tous,
Je vous sollicite pour un conseil.
Ceci concerne mon neveu élevé en 3ème. Il a été accusé par une autre élève d'attouchement et harcèlement sexuel. Elle a dit qu'il lui a touché les fesses et la poitrine avec un autre garçon. Elle les accuse aussi de l'avoir suivi dans le bus qu'elle prend. Elle a eu un mois d'absence non justifiée. Sans nouvelles de la famille, le collège les a contactés et c'est à ce moment-là que les parents de la fille ont essayé de discuter avec elle et c'est là qu'elle leur a raconté ce qu'il lui est arrivé. Le collège a pris la décision d'exclure mon neveu du collège et de le faire passer en conseil de discipline. Le problème c'est que mon neveu ne connaît pas cette fille et n'a jamais assisté ni participé à aucun incident de ce genre. L'autre garçon concerné est avec lui dans la même classe mais ne sont pas copains. La proviseure du collège ne veut pas discuter avec ma sœur et son mari, sur le sujet elle leur dit qu'elle est débordée et qu'elle ne peut rien faire. Et pour les calmer, elle leur dit qu'il passera l'année prochaine au lycée et que l'incident n'affectera pas son avenir et qu'elle n'est pas de la police pour mener une enquête. En effet mon neveu ne prend pas de bus pour rentrer à la maison et n'est jamais arrivé chez lui en retard. On n'a pas demandé à l'autre garçon si mon neveu est vraiment impliqué. Les parents de la fille ne veulent pas discuter avec ma sœur et la proviseure fait tout pour éviter la discussion sur le sujet. L'histoire ne tient pas debout. Même la représentante des parents d'élèves trouve ça louche. Je voudrais savoir ce qu'il faut faire. Comment faut-il réagir de point de vue juridique? Je vous remercie et je m'excuse pour ce long texte.

Par **moisse**, le **06/06/2015** à **07:41**

Bonjour,
Cette affaire mal maîtrisée peut avoir des conséquences ultérieures. Il vaut mieux écrire au procureur de la république en exposant les faits et lui demander de qualifier cette

dénonciation calomnieuse (code pénal L226-10 pour votre information) en portant plainte contre la jeune fille.rnUne petite copie au rectorat et au collège pour les ramener à la réalité de la présomption d'innocence semble-t-il bafouée dans cette affaire.rnJ'ignore les voies de recours sur le plan scolaire, et là une association de parents d'élèves, représentée au conseil de discipline pourra mieux vous informer.rnL'aide d'un avocat m'apparaît circonscrite.

Par **Nawmar**, le **08/06/2015 à 14:19**

Bonjour moissernMerci pour votre réponse. rnMa sœur a adressé un courrier au recteur de l'académie enlui exposant tout le probleme. Elle compte consulter un avocat. Je lui transmettrai votre message pour qu'elle fasse le nécessaire. rnJe suis toujours sous le choc par rapport à la négligence du collège face à une telle situation. rnJe sais qu'il faut se battre jusqu'au bout.rnMerci mille fois encore